



Bienvenue !

À partir du 17 avril 2023, Sodexo sera le nouvel émetteur des chèques ALE.

Profitez facilement du nouveau système de chèque ALE pour effectuer des prestations de service près de chez vous.

- Inscrivez-vous dans une ALE de votre commune ;
- Prestez l'activité auprès de l'utilisateur ALE ;
- Remettez le formulaire ALE4 ainsi que les chèques à votre organisme de paiement ou CPAS.

Des questions ?

Contactez votre agence ALE qui pourra vous guider



- <https://www.actiris.brussels/fr/citoyens/contrat-ale/>
- <https://www.ale-bruxelles.sodexo.be>



sodexo

Boulevard de la Plaine 15
1050 Bruxelles



Le nouveau chèque ALE

Prestataire



